

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD175 (2ème Rect)

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« valeurs d'usage »,

le mot :

« usages s'y rattachent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de modifier l'alinéa 2 de l'article, introduit au Sénat, visant à inscrire dans la définition du patrimoine commun de la nation que ce dernier génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. Il apparaît plus opportun d'indiquer qu'il génère des services écosystémiques et des usages.